

Archives Départementales du Nord

Série C, 2536

Par Luc PETILLON, 2012

**Chasserel de la Srie de la Croix Pintel à
Erquinghem-sur-la-Lys**

(1683 – 1704)

Suivi de documents divers (C 2537 à 39)

Cacherel de le seigneurie de la Croix Pintelle gisante a Erquinghem sur la Lis appartenant au procureur Hochart, demeurant à Lille, rue Saint Estienne

[ph8] f°1v (texte rayé) *Le 16 juillet 1684 recu de Mathieu DE LE COEUILLERIE*
Le 28 juillet 1688 recu dudit Mathieu DE LE COEUILLERIE
Le 11 juin 1689 recu dudit Mathieu DE LE COEUILLERIE
Le 3 may 1690 recu de Philippe DU BOIS
Le 23 avril 1691 recu de Mathieu DE LE COEUILLERIE
Le 3 de may 1691 recu de Mathieu DE LE COEUILLERIE
Le 11 juin 1691 recu encore de Mathieu DE LE COEUILLERIE
Le 11 juin 1691 recu de Phillippe DU BOIS
Le 19 juin 1693 recu de Mathieu DE LE COEUILLERIE
Le 5 de may 1694 recu de Mathieu DE LE COEUILLERIE
Le 11 juin 1694 recu de Philippe DU BOIS
Le 11 juin 1694 recu de Mathieu DE LE COEUILLERIE
Le 15 janvier 1695 recu de Mathieu DE LE CEUILLERY a tant du relief due acause de la mort d'Henry DE LE CEUILLERY arrivé en janvier 1694

f°2r I Claude PICAVET demeurant à Comines pour quatre cens cinq verges de desricquiz gisans Erquinghem, aboutans a l'heritage de Sr de Warcoing, a l'heritage de Henry DE LE COEUILLERIE, à Jacques DE LE COEUILLERIE, tenant a la ruyelle du Bois et au grand chemin nommé la Secq Rue menant de Erquinghem en Armentières, chargez annuellement Au jour de St Remy un havot et XVJe de quarel de bled
Au jour de St Andrieu deux havots et VIIIJe de quarel davoine
Au jour de Noël un XIJe un XXIIIJe et XLVIIJe de chapon

La veuve de Jean PREVOST occupresse
Ledit PICAVET est terminé le ... 1684 sans avoir fait rapport
Aboutant du côté de soleil levant au Sr de Warcoing, de midy au grand chemin menant d'Armentières à Erquinghem, de couchant à la ruielle du Bois et de septentrion a lheritage DE LE COEUILLERIE
Rente 1686 de parties recu de Jean PREVOST
Le 20 juin 1684 recu de ladite veuve PREVOST par les mains de Jean, son fils
Le IJe de janvier 1685 recu de ladite veuve par les mains dudit Jean, son fils
Le 20 feb. 1686 recu de ladite veuve DU BOIS
Le 1r 7bre 1688 recu de Jean PREVOST
Ledit PICAVET pour quarante verges de qui elle tenant a l'heritage susdite
Le 16 juillet 1684 rec

[ph9] f°2v Henry DE LE COEUILLERIE demeurant à Erquinghem et Jacques DE LE COEUILLERIE demeurant à Armentières pour six cens septante verges de defricque aboutant d'un sens a l'heritage du Sr de WARCOING, d'autre aux heritages des enfans de Martine PICAVET, de tiers a l'heritage de la veuve Jean PREVOST, a l'heritage de Mathieu DE LE COEUILLERIE a la ruyelle du Bois et a l'heritage de Claude PICAVET / Aboutant du cote de

soleil levant au Sr de WARCOING de midy a l'heritage des veuve et hoirs Claude PICAVET, de couchant a la ruielle du Bois, de septentrion a Mathieu DE LE COEULLERIE et a l'heritage de la veuve Jean PREVOST et consors.

Au jour du St Remy un havot deux quarels, demi quarel VIIIe, XVies et XXXIies de quarel de bled.

Au jour de St Andrieu trois havots un quarel, quart, VIIIes et XVies de quarel davoine.

Mathieu DE LE COEULLERIE occuppeur demeurant à Erquinghem a saisir.

Henry DE LE COEULLERIE est mort en janvier 1694: dont il doit relief (rayé).

Ledit Philippe DUBOIS doit la moitié de cette partie.

Le 28 janvier 1688 recu de Philippe DU BOIS a bon conte VI£ paris.

Le 15 janvier 1695 liquidée avec ledit DELECEULLERY et ledit DUBOIS et receu la parre des années 1684 à 1693.

Le 8 juin 1695 receu dudit DELECEUILLERY le relief due par la morte Henry DELECOEULLERY.

Le 31 juillet 98 recu dudit DE LE CEULLERIE la moitié des ans 94,95.

Memoire que cette partie est partie en deux scavoir la moitié a Henry DE LE COEULLERIE du côté de soleil levant et l'autre moitié a Jacque DE LE COEULLERIE du côté du couchant.

Pour chacune part demy havot un quarel, quart de quarel XVI, XXXII et LXIIIes de quarel de bled (à St Remy et) 1 havot II quarels demi quarel VIII, XVI et XXXIes de quarel davoine (à St Andrieu).

Le denier juillet 1685 receu dudit Mathieu DE LE COEULLERIE V£ Is 9d pour l'an 1682.

Lesdits pour septante six verges de ruielle tenans a l'heritage susdit.

Au Noël VII, VIes et XIIe de chapon.

Philippe DU BOIS doit luy seul

Vide f° 2 vso

Receu la moitié de la veuve Philippe DUBOIS de 1702, 1703 et 1704 portant ... (note presque illisible)

Le dernier julliet 1685 recu dudit DE LE COEULLERIE IIIIs pour l'an 1682.

Le 28 juillet 1686 recu dudit pour l'an 1683.

f°3r II Jean DACE, fils de feu Jaques, marchand feronnier demeurant en Armentières et Marie Jenne PICAVET sa femme, niece et heritiere avec autres de feu Antoine DU PRETZ, son oncle maternel, et Martine PICAVAT pour trois cens quatrevingts de labeur gisans à Erquinghem aboutans d'un sens a l'heritage de Mathieu DE LE COEULLERIE, d'autre sens a l'heritage de Philippe DU BOIS, de tiers sens a l'heriage de messire François PETIPAS, Sr de Warcoing et a l'heritage de Henry DE LE COEULLERIE chargé annuellement

Au jour de St Remy trois quarels demy quart et XVJe de quarel de bled

Au jour de St Andrieu un havot, trois quarels, demy et VIIIJe de quarel davoine.

Lesdits Jean DACE et sa femme ont vendu la moictie de l'heritage ou texte à Jenne DU PRETZ, veuve de Jean PREVOST, demeurant à Erquinghem, dont elle en seroit été adherité le 5^e avril 1683 ayant purgé les deniers du marché au siege de la Gouvernance de Lille, la cause aux deniers ayant servy le VIJ may 1683

Ladite veuve PEVOST occupresse

Aboutans du côté de soleil levant au Sr. de Warcoing, de midi a lheritage de Henry DE LE COEUILLERIE, de couchant a Mathieu DE LE COEUILLERIE et de septentrion a l'heritage de Philippe DU BOIS

Memoire que les IIJc v appartiennent a deux personnes cy dessus nomme portant comment de diviser la rente en deux parties commes est fait cy dessous

Le 20 juin 1684 recu de ladite veuve PREVOST

Le IJe de l'an 1685 recu de ladite veuve PREVOST parties par les mains de Jean, son fils pour l'an 1683

Le 20 feb. 1686 recu de ladite veuve PREVOST

Le premier 7bre 1688 recu de Jean PREVOST a laquit de sa mere l'an 1685

Ledit jour recu dudit PREVOST l'an 1686

Le 16 may 1690 recu dudit Jean PREVOST les ans 1687 et 1688

Le 18 8bre 1691 recu de Jean PREVOST pour l'an 1689

Le 19 juin 1693 recu de Jean PREVOST l'an 1691

Le 9 feb. 1695 recu de Jean PREVOST les annees 1692 1693

[ph11] f°3v Mathieu DE LE COEUILLERIE a cause d'Anne DU PRETZ, sa mere, demeurant a Erquinghem pour trois cens cinq verges de labour gisant audit lieu (rayé: aboutant d'un sens a l'heritage de Jacques et Henry DE LE COEUILLERIE, dautre sens a lheritage de la veuve Jean PREVOST et aus enfans de Martine PICAUVET, de tiers sens a ladite veuve PREVOST et a la ruielle du Bois chargez annuellement)

Au jour de St Remy trois quarels et XVJe de quarel de bled

Au jour de St Andrieu un havot deux quarels et VIIIJe de quarel davoine

Au jour de Noël un sixieme et XIJe de chapon

Ledit DE LE COEUILLERIE occuppeur

Le 15 janvier 1695 liquidee avec ledit DELECEULERY et receu les annee 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693

Le 31 juillet 98 recu sans 94,95

Aboutant du cote de soleil levant a la partie precedente de midy a Jacques DE LE COEUILLERIE, de couchant a la ruelle du Bois et de septentrion a lheritage de la veuve PREVOST

Le dernier juillet 1685 recu dudit Mathieu DE LE COEUILLERIE pour l'an 1682

Le 28 juillet 1686 recu dudit COEUILLERIE l'an 1683

Ledit pour septante six verges de ruyelle tenant a l'heritage susdite

Le dernier juillet 1685 recu dudit Mathieu DE LE COEUILLERIE pour l'an 1682

Le 28 juillet 1686 recu dudit l'an 1683

Le 15 janvier 1695 liquidee avec ledit DE LECEULLERY et receu les annees 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693

f°4r III Jenne DU PRETZ veuve de Jean PREVOST, demeurante à Erquinghem, pour deux cens quatrevingts quatorze verges de labour gisant audit lieu (rayé: aboutant d'un sens a l'heritage de de Philippe DU BOIS, d'autre sens a l'heritage de Philippe DU BOIS, d'autre sens a l'heritage de Mathieu DE LE COEUILLERIE, de tiers a la ruielle du Bois chargez annuellement)

Au jour de St Remy trois quarels de bled un XVJ de quarel moins.

Au jour de St Andrieu un havot et demy d'avoine un VIII^e de quarel moins
Ladite pour quatre vingts seize verges de ruielle un tierch de chapon.

Ladite veuve proprietresse et occupresse.

Jean PREVOS

Aboutant de coté de soleil levant a l'heritage de Philippe DU BOIS, de midy a l'heritage de Mathieu DE LE COEULLERIE, de couchant et de septentrion a le ruielle du Bois

Recu de Jean PREVOST a lacquit de sa mere l'an 1685.

Recu dudit PREVOST l'an 1686.

Le 20 juin 1684 reçu de la veuve PREVOST par les mains de son fils l'an 1682

Le I^{er} de l'an 1685 reçu de ladite veuve PREVOST par les mains de Jean, son fils 1683

Le 20 feb. 1686 reçu de ladite veuve PREVOST pour l'an 1684.

Le premier 7bre 1688 reçu dudit PREVOST a laquicte de sa mere l'an 1685

Recu dudit PREVOST l'an 1686

[ph12] f°4v Philippe DU BOIS demeurant à Erquinghem a cause de Francoise DE LE COULLERIE sa femme pour trois cens quatre vingts verges de labour aboutant d'un sens a l'heritage du Sr PETIPAS, de deux autre sens a l'heritage des enfans de Martine PICAUVET et a l'heritage de la veuve Jean PREVOST

Aboutant du côté de soleil levant a l'heritage (rayé: des enfans Martine PICAUVET, de midy) du Sr PETIPAS, de midy aux enfans de Martine PICAUVET et consors, de touchant a la veuve Jean PREVOST et de septentrion aux enfans de Martine PICAUVET

Au jour du St Remy trois quarels, demy, quart et XV^e de quarel de bled

Au jour de Sr Andrieu un havot, trois quarels, demy et VIII^e de quarel d'avoine

Ledit DU BOIS occuppeur

Le 27 decembre 1684 reçu dudit Philippe DU BOIS pour les annees 1682 et 1683

Le 25 avril 1684 reçu dudit Philippe DU BOIS pour les annees 1684 et 1685

(Rayé : par abus Le 11 de juin 1691 reçu de Philippe du Bois)

Le 10 aoust 1695 liquidez avec ledit DUBOIS jusque et compris lannee 1693

f°5r Messire Francois PETIPAS, ecuyer, Sr de Warcoing, demeurant à Lille, pour dix sept cens et demy de desrique (rayé: et huict cens de labour, tenans ensemble a front de la Secque Rue, renant d'un sens a l'heritage de Claude PIVAVET, au grand chemin menant d'Erquinghem vers Armentières nommé la Secq Rue, a l'heritage du Sr ROBILLIART, aboutant du côté de soleil levant et de septentrion a son heritage, de midy au grand chemin menant d'Armentières a Erquinghem, de couchant a l'heritage des veuve et hoirs Claude PICAUVET et de la veuve Jean PREVOST en pour huict cens de labour renans du côté de soleil levant a l'heritage du Sr Robiliart, de midu ausdits dix sept cens et demy de couchant a Philippe DU BOIS et de septentrion aux enfans de Martine PICAUVET et a son heritage tenu du Comte d'Egmont
Au jour de St Remy une raziere deux havots un quarel et demy de bled
Et au jour de St Andrieu trois razieres trois quarel d'avoine

(rayé: Jaques DE LE LIS occupeur) Anthoine Hennion modo occuppeur

Le 5 juillet 1684 reçu dudit Jaques DE LE LIS pour l'an 1682

Le 16 de l'an 1685 reçu dudit DE LE LIS pour l'an 1683

Le IIIJ juillet 1686 recu de la veuve dudit DE LE LIS l'an 1684
Le VIIJ de l'an 1687 recu de ladite veuve par les mains de sa fille l'an 1685
Le 19 de l'an 1688 recu de ladite veuve pour 1686
Le X november 1689 recu d'Anthoine HENNION, beaufils de la veuve l'an 1687
Le 15 juillet 1693 recu d'Anthoine HENNION, beaufils de la veuve
Le 7 juillet 1694 recu d'Anthoine HENNION les annees 1689, 1690, 1691
Le 15 feb. 1696 recu dudit Anthoine HENNION les annees 92, 93
Le 3 8bre 96 recu dudit Anthoine HENNION 94, 95
Le 27 9bre 97 recu dudit Anthoine HENNION 1696, 1697
Le 27 mars 1698
Le 20 7bre 1701 1699
Le 1 aout 1702 1700
Le 13 may 1703 1701
Le 1 juillet 1704 1702

[ph13] f°5v Toussains et Marie Anne DU GARDIN, frère et sœur, par achapt de Charles DU GARDIN, fils de feu Toussains et Catherine PLATTEL, sa femme, leur père et mère, demeurant à Erquinghem, pour un lieu manoir contenant parmi jardin et labeur tenant ensemble a front du grand chemin devant le moulin Deslais, aboutant de mer a la nouvelle rivière, de couchant aux heritage des enfans de Louis BRAEM, demy au lieu manoir et heritage de François DU GARDIN, ledit lieu, jardin et heritage contenant neuf cens, chargez par chacun an
Au jour de Saint Jean-Baptiste I sols I deniers obole
Et au jour de Noël demi chapon, XVJe et XXIIII de chapon

Le IIIJ feb1678 la cause aux deniers de la vente faite par ledit Charles et sa femme ausdits Toussains et Marie Anne de ce lieu et heritage a été apellée au siège de la gouvernance de Lille. Signé DESCAMPS
Ladite Marie Anne occupresse
Le 20 juin 1684 recu l'an 1682
Ledit jour recu l'an 1683
Le XIIJ juillet 1685 recu de Bon DU GARDIN par les mains de Charles, son père, la porte de l'année 1684
Le 7de may 1686 recu de Bon DUGARDIN l'an 1685
Recu 1686
Le 29 avril 1690 recu de Toussaint et Marie Anne DU GARDIN 1687, 1688, 1689
Le 1^{er} aoust 1692 recu de Toussaint et Marie Anne DUGARDIN la somme pour l'ans 1690 et 1691
Le 19^e juin 1693 recu de Toussaint DUGARDIN la somme pour lan 1692
Le 1r juillet 1694 recu de Toussaint DUGARDIN 1693
Le 18 7bre 1696 payez 1694, 1695
Le 31 juillet 1698 recu dudit Bernard DUJARDIN les ans 1696, 1697
Le 1 juillet 1700 recu dudit Bernard DUJARDIN 1698, 1699
Le 13 juin 1702 recu dudit DUJARDIN 1700, 1701
Le 1 juillet 1704 recu de Pierre COCHEZ les ans 1702, 1703

f°6 V Franchois DU GARDIN, fils de feu Toussains, meusnier de la Boutillierie, pour un lieu

manoir contenant parmi jardin et labour tenant ensemble gisant audit Erquinghem, aboutant au susdit Grand Chemin, de midy aux heritages des enfans Jaques STENNART, de couchant aux veuve et enfans de Louis BRAEM, contenant ledit lieu et heritage six cens chargé annuellement
Au jour de Saint Jean Baptiste IX deniers
Et au Noël un quart de chapon, VIIJe et XXXIJe d'un

(rayé) Jean BEGHIN occuppeur

Andre BARBERY occuppeur

Jacques LE COMTE

1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693

Le 18 7bre 1696 recu les ans 1694, 1695 de Andre BARBERY

Le 31 juillet 1698 recu dudit Andre BARBERY les an 1696, 1697

1698, 1699, 1700

Le 1 juillet 1704 recu de Pierre COCHEZ le jeusne 1701, 1702 et 1703

[ph14] f°6v Jacques HENNART, demeurant à la Bouttillerie, et Gilles HENNART, demeurant en la cense DU GARDIN prez d'Armentières, enfans de feu Jaques, pour trois cens d'heritage tant jardin que labour, gisant audit Erquinghem, aboutant du côté de soleil levant au grand chemin menant de la Capelle Grenier au moulin Deslays, de midy a l'heritage de maître Jean DOUCHET, docteur en medecine, a cause de dam.lle Jenne LIENNART, sa femme, de couchant ausdits veuve et enfans de Louis BRAEM, chargez annuellement
Au jour de Saint Jean Baptiste IIIJ deniers obole
Et au Noël VIIJe XVJe et LXIIIJ de chapon

Paul (rayé: Pierre) BILLAU occuppeur

Ledit Jaques HENNART est terminé le 17 juillet 1684 et a délaissé Jean Baptiste HENNART, son fils, demeurant à Fromelles, recu le relief

Ledit Gilles HENNAERT est terminé le 24 de fevrier 1686 et a delaisse Jean Baptiste HENNART, son neveu, pourtant est du relief

Le 13 janvier 1688 Jean Baptiste HENNART, fils dudit Jacques, a vendu la moitie desdits 300 a Toussaint DEBEAUREPAIRE, lequel en at esté adherité le 14 dudit mois

Le premier de mai 1700 (rayé : 29 xbre) Ollivier DEBEAUREPAIRE, frere dudit Toussaint, a vendu a Louis LELEU, fils d'André, demeurant à Radinghem, lequel en a testé adherité ledit 29 xbre 1700

Le 27 mars 1686 recu dudit Jan Baptiste HENNART pour les annees 1682, 1683, 1684 et 1685

Le 2 d'avril 1687 recu de Jean HENNART l'année 1685, recu l'année 1686 de Pierre BILLAU

Le 28 1690 recu de Paul BILLAU les annees 1687, 1688, 1689

Le 31 de juillet 1692 recu de la femme de Paul BILLAU pour les annees 1690 et 1691

Le 18 de juin 1693 recu de Paul BILLAU pour l'an 1692

Le premier juillet 1694 receu de Paul BILLAU l'annee 1693

Le 18 7bre 1696 recu dudit Paul BILLAU l'annee 1694, 1695

Le 31 juillet 1698 recu dudit Paul BILLAU les an 1696, 1697

Le 1 juillet 1700 recu dudit Paul BILLAU 1698, 1699

Le 13 juin 1702 recu de Louis LELEU et de Pierre COCHEZ 1700, 1701

Le 1 juillet 1704 recu de Louis LELEU 1702, 1703

f°7 VJ Pierre BILLAU occuppeur

Maître Jean DOUCHET, docteur en medicine, demeurant à Lille, a cause de dam.le Jenne LIENNART, sa femme, fille et heritiere de dam.le Jenne LE PIPPRE, a son trépas veuve de Jean LIENNART, ayant droit des heritage apres declarez par partage fait par sadite mère passé pardevant Jaques DE PARMENTIER, notaire, presents témoins le XVIJe de l'an 1664 de la residence de Lille pour neuf cens de terre a labeur gisans audit Erquinghem, aboutant de soleil levant au chemin de Deslais, de midy a l'heritage de madame la comtesse d'Isenghien, de couchant a son heritage et de (rayé: septentrion) a mer a l'heritage dudit Jaques HENNART chargez annuellement

Au jour de Saint Jean Baptiste un sols VIJ denier obole

Au jour de Noël demi chapon XVJe et XXIIIJe de chapon

Le 27 septembre 1684 recu dudit Sr DOUCHET par les mains du Sr avocat, son fils, les annees 1682 et 1683

Le 30 juin 1694 recu des enfans de monsr le docteur DOUCET pour l'an 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692 et 1693

Le 29 avil 1699 recu de advocat DOUCHET les annees 1694, 1695

Recu 1696, 1697, 1698

Le 4 juillet 1694 recu du docteur DOUCHEZ 1699, 1700, 1701, 1702, 1703

[ph15] f°7v Dame d'Isenghien pour dix neuf cens septante cinq verges de manoir, jardin et labeur gisans audit Erquinghem tout tenant ensemble aboutant de levant a front chemin menant de la Capelle Grenier au moulin Dellays, de midy et de mer et de couchant a l'heritage dudit DOUCHET a cause de sa femme, chargez annuellement

Au jour de Saint Jean Baptiste deux sols six deniers

Et au jour de Noël un chapon, un quart et XVJ de chapon

(rayé: Marie Anne du Gardin occuppresse. Ladite dame est terminée)

Modo Bernard Dujardin (rayé: oppr.)

Occuppeur François Caudrelier

Le 13 juillet 1685 recu de Bon DU GARDIN par les mains de Charles, son père, la porte des années 1682, 1683 et 1684

Le 7 de may 1686 recu de Bon DUGARDIN l'an 1685

Recu d'Anne DUGARDIN lan 1686

Le 29 avril recu 1690 recu de Toussaint et Marie Anne DUGARDIN 1687, 1688, 1689

Le 1^{er} aoust 1692 recu de Toussaint et Marie Anne DUGARDIN pour lans 1690 et 1691

Le 19 juin 1693 recu de Pierre COCHET pour lan 1692

Le 1r juillet 1694 recu de Pierre COCHET pour lan 1693

Le 18 7bre 1696 recu de Bernard DUJARDIN 1694, 1695

Le 31 juillet 1698 recu dudit Bernard DUJARDIN les ans 1696, 1697

Le 1 juillet 1700 recu dudit Bernard DUJARDIN 1698, 1699

Le 1 juillet 1705 recu de Jean BEGHIN en acquit du meunier Deslay 1700, 1701, 1702, 1703

f°8 VIJ Le susdit BILLAU occuppeur

Ledit DOUCHET a cause de sadite femme pour vingthuict cens de manoir, jardin et labeur tenant ensemble gisans a Erquinghem faisant le coing du toucquet de la Croix Pintelle, aboutant de

levant au grand chemin menant de Capelle Grenier au moulin Deslays, de midy au chemin
Desserions, de couchant a l'heritage des veuve et hoirs de Louis BRAEM, et vers la nouvelle
riviere a l'heritage de la dame comtesse d'Isenghien, chargez annuellement
Au jour de Jean-Baptiste trois sols six deniers
Et au jour de Noël un chapon, un demi, un quart, XVJe, XXXIJe et LXIIIJe de chapon

*Le 27^e septembre 1684 recu dudit Sr DOUCHET par les mains du Sr avocat, son fils, les annees
1682 et 1683*

*Le 30 juin 1694 recu des enfans de monsieur DOUCET pour l'an 1684, 1685, 1686, 1687, 1688,
1689, 1690, 1691, 1692 et 1693*

Le 29 avril 1699 recu de l'advocat DOUCHET les annees 1694, 1695, 1696, 1697, 1698

Le 4 juillet 1704 recu du docteur DOUCHET 1699, 1700, 1701, 1702, 1703

[ph16] f°8v Les veuve et enfans de Louis BRAEM pour vingt huit cens soixante et une verges
de labour en une piece gisans audit Erquinghem aboutant du côté de soleil levant a l'heritage du
docteur DOUCHET a cause de sa femme, de (pas mentionné) a l'heritage de Jaques CROCQUET
a cause de dam.lle Michelle STERNIN, sa femme, et du côté de mer a l'heritage dudit
DOUCHET a cause de sadite femme, chargez annuellement
Au jour de Saint Jean Baptiste III sols VIJ deniers
Et au Noël un chapon un demy, un quart et VIIJ de chapon

*Le 21 janvier 1694 Andre LELEU at este adherite de quatre cens ... verges appartenant cy
devant a ...*

Louis BRAEM, demeurant a Erquinghem, pour

Jean MORTELECQUE, demeurant a Erquinghem, pour

Les enfans de Philippe CHARLET tels que Louis, demeurant a Fleurbays

Charlet fermier demeurant

Audit BILLAU, demeurant a Erquinghem

(pas mentionné) marié a

Jean et Pierre L'HERNOULD, demeurant a

Recu relief de Floris et Louis BRAEM a cause de leur mort arrive en 1698

*Jean L'HERNOULD demeurant sur la paroisse d'Armentières a cause de Jaqueline BRAEM, sa
mere, fille et heritiere de Louis et de Marie HUGHEU pour IIIJc VIJ verges doit desreriter en
argent*

*Floris BRAEM demeurant à Radinghem, fils et heritier dudit Louis et de ladite HUGUEU pour IIIJc
XLVIJ verges. Jean MORTELECQUE opper.*

*Andrieu LE LEU, demeurant à Erquinghem, a cause de Michelle BRAEM, sa femme, fille dudit
Louis et de ladite HUGES, pour IIJc XLVIJ verges propriétaire et opperir*

*Gilles BRAEM demeurant a Erquinghem, fils dudit Louis et de ladite HUGUE, pour IIJc XLVIJ
verges propriétaire et opperir*

*Louis BRAEM demeurant a Erquinghem, fils dudit Louis et de ladite HUGUEU, pour IIJc XLVIJ
verges (rayé: Gilles BRAEM opper.) propriétaire et opperir*

*Louis BRAEM demeurant a Erquinghem et Gilles BRAEM demeurant à Erquinghem,
desusnommez*

*Floris BRAEM demeurant audit Radinghem freres et heritiers de Jean BRAEM qui fut fils et
heritier dudit Louis et Marie HUGUEU, Gilles BRAEM demeurant a la paroisse d'Armentieres,*

Pierre BRAEM, demeurant audit lieu, Louis BRAEM demeurant comme dessus et Floris BRAEM, demeurant comme dit est freres enfans et heritiers de Pierre, qui fut frere et aussy heritier dudit Jean BRAEM pour IIJc XLVIJ verges on dit que cette partie appartient a Pierre BRAEM seul par partage fait avec ses freres Louis BRAEM occupeur

Ipoliet BONTE (rayé: Jean BILLAU), demeurant a Erquinghem, a cause de Françoise CHARLET, fille et fille et heritiere de Marie BRAEM, fille et heritiere dudit Louis et de ladite HUGEU pour IIJc XLVIJ verges (rayé: Louis BRAEM occupeur); proprietaire et occupeur. Pierre BRAEM, demeurant su la paroisse d'Armentieres, fils et heritier de Pierre, qui fut fils et heritier de Louis et de ladite HUGUE pour IIJc XLVIJ verges, proprietaire et occupeur.

Le premier juillet 1694 recu desdits pour 10 ans la derniere escheue en lan 1691

Recu desdits 1692, 1693

Recu le 18 7bre 1696 desdits les ans 1694, 1695

Le 31 juillet 1698, les ans 1696, 1697

Le 1 juillet 1700 recu desdits BRAEM 1698, 1699

Le 13 juin 1701 recu desdits 1700, 1701

Le 1 juillet 1704 recu desdits 1702, 1703

f°9 VIII Ledit BILLAU occupeur.

Ledit DOUCHET a cause de sadite femme pour onze cens de terre a labour gisant a Erquinghem aboutant du côté de soleil levant a ses heritage, du côté de midy, couchant et de mer aux heritages des veuve et enfans de Louis BRAEM, chargez annuellement

Au jour de Saint Jean Baptiste I sols IIIJ deniers obole

Et au Noël demi chapon, VIII, XVJ, XXXIJ et LXIIIJ de chapon

Le 27 septembre 1684 recu dudit Sr Douchet par les mains du Sr Avocat son fils les annees 1682 et 1683

Le 30 de juin 1694 recu des enfans de monsr le docteur DOUCHET pour l'an 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692 et 1693

Le 29 avril 1699 recu les annees 1694, 1695, 1696, 1697, 1698 de l'advocat DOUCHET

Le 4 juillet 1704 recu du docteur DOUCHET 1699, 1700, 1701, 1702, 1703

[ph17] f°9v La veuve et enfans de Louis BRAME et de Marie HUGEU pour six cens deux verges et demy de labour gisant a Erquinghem aboutant de soleil levant au docteur DOUCHET (rayé: joindant de mer la nouvelle riviere, tant de levant a Toussaint et Marie Anne DU GARDIN), de midy a eux meme, de couchant et de mer a l'heritage de CROCQUET, de couchant a l'heritage dudit CROCQUET a cause de sa femme doit annuellement

Au jour de la Saint Jean Baptiste IX deniers

et au jour du Noël un quart, VIII et XL de chapon

Louis BRAEM demeurant a Erquinghem occupeur.

(rayé: Gilles BRAEM demeurant a ... pour ... (pas mentionné)

Pierre L'HERNOULD demeurant sur la paroisse d'Armentieres, fils et heritier de Jaqueline BRAEM qui fut fils (sic) et heritiere de Louis et de Marie HUGEU pour IJc IJ verges

A Louis BRAEM demeurant a Erquinghem a cause de Louis BRAEM et de Marie HUGEU, sa mere, pour IJc IJ verges

Louis BRAEM, Gilles BRAEM et Floris BRAEM, freres, et Pierre, heritiers de feu Jean BRAEM,

fils et heritier dudit Louis et de ladite HUGEU, Gilles BRAEM, Pierre, Louis et Floris BRAEM, demeurant a la paroisse d'Armentières, freres, enfans et heritiers de Pierre qui fut fils et aussy heritier dudit Jean pour IJc et IJ verges

Le 25 juillet 1685 recu de Louis BRAEM pour les annees 1682, 1683 et 1684

Pour un tiers porte un VIIIe, IcXX de chapon

André LE LEU en a 200 :2 verges de cette partie par achat de Pierre LERNOULD ledit occupeur.

Floris BRAEM demeurant a Radenghem en a 100 :52 verges de ce laditte partie occupeur Jean Mortelecque.

Recu de Louis BRAM le 7 may 1686 pour l'an 1685

Le 29 avril 1690 recu de Louis BRAM les annees 1686, 1687, 1688, 1689, et Floris BRAEM a acquite les annees la derniere escheue en l'an 1689 et Andre LELEU a acquite lesdits 4 années partout

Recu relief de Floris et Louis BRAME a cause de leur mort arrive en 1698

Le premier juillet 1694 recu desdits cy dessus les années 1690, 1691, 1692 et 1693

Le 18 7bre 1696 recu desdits 1694, 1695

Le 31 juillet 1698 recu desdits les ans 1696, 1697

Le 1 juillet 1700 recu desdits les ans 1698, 1699

Le 13 juin 1702 recu desdits 1700, 1701

Le 1 juillet 1704 recu desdits 1702, 1703

f°10 IX Les veuve et enfans de Louis BRAEM et de Marie HUGEU pour neuf cens vingt et une verges de labour aboutant de soleil levant a Toussains et Marie Anne DU GARDIN, a François DU GARDIN, de midy au docteur DOUCHET a cause de sa femme et de couchant au Sr CROCQUET a cause de sa femme, vers mer au fosset des Layes dite la neufve riviere Au jour de Saint Jean Baptiste I sols IJ deniers et au Noël demi chapon XVJe XXIIIJe LXIIIJe de chapon

Les abouts de cette partie doivent été ceux de la partie precedent

Louis BRAEM occupeur des IJc de Floris BRAEM, fils de feu Pierre ie dit

Andrieu LE LEU acause de Michelle BRAEM sa femme proprietaire et oppeur de IIIJc

Gilles BRAEM proprietaire et oppeur de IJc IIIJ^{xx} IJ verges

Gilles BRAEM demeurant a Erquinghem fils et heritier dudit Louis et de Marie HUGEU pour IJc XXJ verges

Floris BRAEM demeurant a la paroisse d'Armentières fils et heritier de feu Pierre qui fut fils et aussy heritier dudit Louis et de ladite HUGUE par partage fait avec ses freres pour IJc faisant pour la rente en chapon le VIIJ et XVJe d'un

Andrieu LE LEU demeurant a Erquinghem a cause de Michelle BRAEM sa femme fille de Louis et de ladite HUGUE pour IIIJc la charge en chapon est d'un quart et XLe d'un

Le 25 juillet 1685 recu de Louis BRAEM tant pour lui que pour Gilles BRAEM et de Andrieu LE LEU pour les annees 1682, 1683, 1684

Occupeur Louis BRAEM 1/3, André LELEU 1/3, Gilles BRAM 1/3

Le 29 avril 1690 recu de Louis BRAEM les annees 1685, 1686, 1687, 1688, 1689

Recu relief de Floris et Louis BRAME a cause de leur mort arrive en 1698

André LELEU a aussy acquite les 5 annees la derniere escheue en l'ans 1689 et de meme Gilles BRAM les aussy acquite

*Le 18 juin 1693 reçu de Louis et Gilles BRAEM et d'Andre LELEU pour les ans 1690 et 1691
Le premier juillet 1694 reçu de Louis et Gilles BRAM et d'Andre LELEU pour lan 1692 et 1693
Le 18 7bre 1696 reçu desdits 1694, 1695
Le 31 juillet 1698 reçu desdits les ans 1696, 1697
Le 1 juillet 1700 reçu desdits les ans 1698, 1699
Le 13 juin 1702 reçu les ans 1700, 1701
Le 1 juillet 1704 reçu desdits 1702, 1703*

[ph18] f°10v Jacques CROCQUET, marchand demeurant à Bruges à cause de dam.lle Michelle STERNIN, sa femme, pour cinq cens quarante deux verges de terre a labour gisans a Erquinghem, aboutant de soleil levant et midy aux hoirs Louis BRAEM, de couchant a luy meme et vers mer au fosset Deslayes dit la noeuve riviere, chargez annuellement
Au jour de Saint Jean Baptiste VIIJ deniers
Et au jour de Noël un quart, XVJe XXXIJe et XL de chapon

Andrieu LE LEU occuppeur.

Ledit CROCQUET est terminé

Henry WALLERAVE, avocat et Theodore DE LA RUELE doivent etre administrateurs des biens appartenans a la maison mortuaire dudit CROCQUET et de ceux appartenant a sa veuve

Le 20 juin 1684 reçu dudit Antoine LE LEU les annees 1682 et 1683

Le 25 juillet 1685 reçu dudit LE LEU l'an 1684

Le VIJ may 1686 reçu dudit LE LEU lan 1685

Le 29 avril 1690 reçu de Andre LE LEU pour les annees 1686, 1687, 1688, 1689

Le premier d'aoust 1692 reçu d'Andre LE LEU les annees 1690, 1691

Le 1^{er} juillet 1694 reçu de Andre LE LEU pour lan 1692 et 1693

Le 18 7bre 1696 reçu d'Andre LELEU 1694, 1695

Le 31 juillet 1698 reçu dudit Andre LELEU les ans 1696, 1697

Le 1 juillet reçu dudit Andre LELEU 1698, 1699

Le 13 juin 1702 reçu dudit LELEU 1700, 1701

Le 1 juillet 1704 reçu d'Andre LELEU 1702, 1703

f°11r X Ledit CROCQUET a cause que dessus pour six cens dix verges de jardin a present desriquez, aboutant de soleil levant et de mer ausdits hoirs Louis BRAEM, de midy et couchant a luy meme, chargez annuellement

Au jour de Saint Jean Baptiste IX deniers obole

Et au Noël un quart, VIIJe et XXXIJ de chapon

Ledit LE LEU occuppeur.

Le 20 juin 1684 reçu dudit LE LEU les annees 1682 et 1683

Le 25 juillet 1685 reçu didit LE LEU la porte de l'an 1684

Le VIJ 1686 reçu dudit LELEU la porte 1685

Le 29 avril 1690 reçu d'Andre LELEU pour les annees 1686, 1687, 1688, 1689

Le 1^{er} aoust 1692 reçu d'Andre LELEU pour les annees 1690 et 1691

Le 1^{er} juillet 1694 reçu d'Andre LELEU lan 1692 et 1693

Le 18 7bre 1696 reçu d'Andre LELEU 1694, 1695

Le 31 juillet 1698 reçu d'Andre LELEU 1696, 1697

Le 1 juillet 1700 recu d'Andrie LELEU 1698, 1699

Le 13 juin 1702 recu dudit LELEU 1700, 1701

Le 1 juillet 1704 recu d'Andre LELEU 1702, 1703

[ph19] f°11v Ledit CROCQUET a cause que dessus pour quatre cens dix verges de jardin gisans a Erquinghem, aboutant de soleil levant ausdits hoirs Louis BRAEM, de midy au grand chemin des Cherions, de couchant et de mer a luy meme
Au jour de Saint Jean Baptiste IJ deniers IJ parties
Et au Noël un quart et XXXIJe de chapon

Ledit LE LEU occupeer.

Le 20 juin 1684 recu dudit LE LEU les annees 1682 et 1683

Le 25 juillet 1685 recu dudit LE LEU la portée de l'an 1684

Le 7 may 1686 recu dudit LE LEU la porte de lan 1685

Le 18 avril 1690 recu d'Andre LELEU pour les annees 1686, 1687, 1688, 1689

Le 1^{er} aoust 1692 recu d'Andre LELEU pour les annees 1690 et 1691

Le 1^{er} juillet 1694 recu d'Andre LELEU pour l'an 1692 et 1693

Le 18 7bre 1696 recu d'Andre LELEU 1694, 1695

Le 31 juillet 1698 recu d'Andre LELEU 1696, 1697

Le 1 juillet 1700 recu dudit Andre LELEU 1698, 1699

Le 13 juin 1702 recu dudit Andre LELEU 1700, 1701

Le 1 juillet 1704 recu dudit LELEU 1702, 1703

f°12 n°17 propriétaire et occupeer f°7verso

Jean L'HERNOULD demeurant sur la paroisse d'Armentières a cause de Jacqueline BRAEM, sa mere, fille de Louys et heritiere de Marie HUGEU pour IIIJ VIJ verges aboutant du côté du soleil a lheritage du Sr DOUCHET, de midy au chemin Dessurions, de couchant a l'heritage de Floris BRAEM et de mer a lheritage dudit DOUCHET

En argent 6 deniers IJ parties

En chapon un quart et un soisantesme de chapon

n°18 Floris BRAM demeurant a Radinghiem, fils de Louis et heritier de Marie HUGEU sa mere pour IIIJ XLVIJ verges aboutant du costé du soleil levant a l'heritage de Jean L'HERNOULD, du midy au chemin Dessurions, du couchant a lheritage d'Andrieu LOEU et de mer a lheritage du Sr DOUCHET

Un VIJesme, un quart et un VIIJesme de chapon

V deniers IIIJ parties

VJ sols IJ deniers

[ph20] f°12v n°19 propriétaire et occupeer

Andrieu LE LEU demeurant a Erquinghem a cause de Michelle BRAEM sa femme, fille de Louis et heritiere de Marie HUGEU, sa mere, pour IIIJ XLVIJ verges aboutant du costé du soleil couchant a l'heritage de Gille BRAEM et de mer a lheritage du Sr DOUCHET VJ sols IJ deniers

n°20 Gilles BRAEM demeurant a Erquinghem, fils de Louis et de Marie HUGEU, sa (pas mentionné) pour IIIJc XLVIJ verges aboutant du costé de soleil levant a lheritage dudit LE LEU,

de midy au chemins Desserions, de couchant a lheritage de feu Jean BRAEM et de mer a lheritage dudit DOUCHET VJ sols II deniers

n°21 Les hoirs de Jean BRAEM pour IIIc XLVIJ verges aboutant du costé de soleil levant a lheritage dudit Gille BRAEM, de midy au chemin Desserions, de couchant a lheritage de Louis BRAEM et de mer a la terre dudit DOUCHET VJ sols II deniers

f°13 Le 25 avril 1687 Gilles BRAEM fils de feu Louis, demeurant a Erquinghem a eté adherite de cet vingt trois verges et demy de labour qu'il a acheté de Louis, Gilles, Pierre Louis et Floris BRAEM

Louis BRAEM demeurant a Erquinghem, Gilles BRAEM, demeurant a Radinghem, Floris BRAEM demeurant audit Radinghem, freres et heritieres de Jean qui fut fils de Louis et heritiere de Marie HUGUE sa mere, Louis BRAEM, Gilles, Pierre, Louis et Floris BRAEM demeurant en la paroisse d'Armentières, freres, enfants heritieres de Pierre qui fut frere et aussy heritiere dudit Jean et iceluy fils de Louis et heritiere de Marie HUGUE sa mere, pour IIIc XLVIJ verges aboutant de levant a l'heritage de feu Jean BRAEM, de midy au chemin Desserions, de couchant a le heritage de Jean BILLAU et de mer a l'heritage dudit DOUCHET VJ sols II deniers

n°23 Jean BILLAU demeurant a Erquinghem a cause de Françoise CHARLEN pour IIIc XLVIJ verges aboutant du costé de soleil levant a lheritage de Louis BRAEM, de midy au chemin Desserions, de couchant a lheritage de Pierre BRAEM et de mer a lheritage dudit DOUCHET VJ sols II deniers

[ph21] f°13v n°24 f°7verso Pierre BRAEM pour IIIc XLVIJ verges aboutant de levant a lheritage de Jean BILLAU, de midy au chemin Desserions, de couchant a lheritage du Sr CROCQUET et de mer a l'heritage de Pierre LHERNOULD

Ces parties sont prises XXVIIIJc et LXXJ verges es Louis BRAEM dit ni avoir XXVIIJc XXXVJ verges icy VJ sols II deniers

n°15 f°9 Pierre LHERNOULD pour IIc II verges aboutant de soleil levant a lheritage du Sr DOUCHET, de midy a lheritage de Jean BILLAU et Pierre BRAEM, de couchant a lheritage de feu Jean BRAEM et de mer a lheritage du Sr CROCQUET

Jean BRAEM a present terminé et a laissé ses heritiers comme est avoir dans le cacherelle pour IIc II verges aboutant du costé de soleil levant a lheritage du Sr Pierre LHERNOULD, de midy a lheritage dudit CROCQUET, de couchans a lheritage de Louis BRAEM et de mer a lheritage dudit CROCQUET

f°14 n°13 Louis BRAEM pour IIc II verges aboutant de levant a lheritage de Jean BRAEM, de midy a lheritage de CROCQUET, de couchant audit CROCQUET et de mer audit CROCQUET
Les parties sont le VJc II verges et 1/2

n°9 Gilles BRAEM pour IIc XXJ verges aboutant de levant a lheritage du mosnier Deslais, de midy a lheritage de Floris BRAEM, fils de feu Pierre, de couchant a lheritage dudit CROCQUET et de mer lelong du fosse Deslays chargez a la Saint Jean Baptiste de III deniers I partie et demy

n°10 Floris BRAEM pour IIIc aboutant du costé de soleil levant a lheritage du mosnier Deslays,

de midy a l'heritage d'Andrieu LE LEU, de couchant a l'heritage dudit CROCQUET et de mer a l'heritage de Gilles BRAEM chargez a la Saint Jean Baptiste de IIIJ deniers IJ partie et ¼

[ph22] f°14v Andrieu LE LEU pour IIIJc aboutant du coste de soleil levant a l'heritage de Jacque STENNART, demidy le long l'heritage dudit DOUCHET, de couchant a l'heritage dudit CROCQUET et de mer du lont la terre Floris BRAEM chargez a la Saint Jean Baptiste VJ deniers et 1/3 de partie

Ces parties font les IXc XXJ verges

[ph23] f°15v La seigneurie de la Croix Pintel a droit a la vente, don ou transport des biens qui en relevent de XX sols parisis XIIIJ deniers parisis que c'est le denier 17 1/7 qui fait 5 5/6 du cent Et a aussy droit de V deniers parisis de relief a lavenant du bonnier a la mort du l'heritier

[ph25] f°16v Les œuvres de loy qui se font a Erquinghem prismes droit seigneurial, affranchissement, assamble extraordinaire, œuvre de loy, transcription, acte, sergent.

C 2537

Procès devant les bailli et échevin d'Erquinghem Lys. Amendes infligées :

- Le greffier a eut l'honneur d'avoir la première.
- Augustin BOUCHERY avoir manqué à la possession Notre-Dame de my aoust.
- N.F. LEBLEU manque au plaid du 25 septembre 1722.
- Augustin BOUCHERY Antoine aussy manqué ledit jour.
- Jacques BOUCHERY au plaid du 22/10/1722.
- François COUSTENOBLE au plaid du 05/11/1722.
- Maximilien LESAFFRE au plaid du 19/11/1722.
- Nicolas LEBLEU ledit jour.
- Augustin BOUCHERY ledit jour.
- Augustin BOUCHERY le plaid du 03/12/1722.
- Jean TOURNEMINE le plaid du 21/01/1723.
- François COUSTENOBLE a manqué ledit jour.
- Monsieur le bailly a manqué au plaid du 04/02/1723.
- Nicolas LEBLEU a manqué ledit jour.

Est également cité : Jacques BOUCHERY jusqu'en 1724.

Frais pour la taille des faux-frais de 1721 à 1725 en particulier les voyages.

Nicolas RAMON bailli, Jean TOURNEMINE et Nicolas François LEBLEU échevins 1718.

C 2538

Mathieu GOUHEND fils de feu Mathieu de Nieppe engagé volontaire comme soldat milicien pour Erquinghem moyennant 115 écus vieux à 48 patards la pièce un louis d'or valable 18 livres parisis et un écu vieux à Barnabé GOUDHEND son oncle. 08/12/1705.

Pierre TRIMES (signe TREMES ou BREMES) fils de feu Pierre d'Armentières de même pour 124 écus vieux. 05/01/1706.

C 2539

Eglisseur : Jean Baptiste AHAGE serment juin 1755

Assistants : Joachim HANCQUART pour remplacer AHAGE St Jean Baptiste 1759.

Antoine François PREVOST

Ministre de la chapelle St Sébastien : René LEWAL, Guillaume LORIDAN.

Ministre des trespassés : Jean Baptiste LAOUSSE, Jean Baptiste REUBIEZ.

Ministres du St Sacrement : Pierre DESRUMAUX, Nicolas LEIGNEL boulanger.

Pauvrisseurs : Jacques LELEU serment juin 1755.

Assistants : François LEMAITRE pour remplacer LELEU St Jean Baptiste 1759.

Autres assistants : Louis BAZELIS, Jean Philippe PLANCQUES.

Ministres de Notre-Dame de foye : Pierre François DUVERLIER, Pierre Antoine BARBRY, Jean LESAFFRE pour l'absence du bailli.

Etat de ce que Marie Catherine LALLAU fille de feu Jacques a couté à la pauvreté payé à Jacques et Antoinette DU BEAUREPAIRE, à François LEMETTRE et à Jean Baptiste SEGON pour frais de table et d'habillement.

Au nom des enfants de Jacques LALLAU suite à la vente qu'ils ont fait de 4 cens à François DUTHOIT olieur à Fleurbaix, par transport par François MORLET au profit de Louis FEUTRIE comme pauvriseur en 1713 d'une lettre de rente obligeant Jacques et Marie Anne UGEUX sa femme (sic). Jean François LEFEBVRE pauvriseur en 1721.